

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° W21-791897

AS 4846

<input checked="" type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire	<input type="checkbox"/> Optique	<input type="checkbox"/> Autres
Cadre réservé à l'adhérent(e)			
Matricule : 9418	Société :		
<input checked="" type="checkbox"/> Actif	<input type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre :	
Nom & Prénom : MENNIFI Khalid			
Date de naissance : 06/06/1972			
Adresse : Villa 40 ILOT 9 CGF Bourgogne			
Tél. : 06/06/29/61	Total des frais engagés : 120,00 Dhs		
Cadre réservé au Médecin			
<p>Cachet du médecin :</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center;"> Docteur Amina LATIFI EP. HALLI DERMATOLOGIE - VÉNÉROLOGIE 102, Bd. Oum Errabbi Hay Mazola Résidence Selma Etg. 22 897 652 - Casablanca Tél: 091037903 </div>			
Date de consultation : 16/03/2013			
Nom et prénom du malade : Nenni Al Abdellah Age: 39 ans			
Lien de parenté :	<input type="checkbox"/> Lui-même	<input type="checkbox"/> Conjoint	<input type="checkbox"/> Enfant
Nature de la maladie : Acne			
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :			
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.			
J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.			
Fait à : Casablanca			
Signature de l'adhérent(e) :			



BELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
16-03-23	CC		3500	INP : 091037984 Docteur Amina LATIFI Ep. HALLI ERMATOLOGIE - VÉNEROLOGIE 12, Bd. Oum Errabbi Hay Mazoun Résidence Selma Etg.1 Casablanca +212 52 - INP.E.091037984

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 Pharmacie des Ambassadeurs 14, rue de l'Amiral de Coligny 75017 Paris Tél. 01 43 61 81 21 Fax. 01 43 60 00 74	14/03/2009	750,20

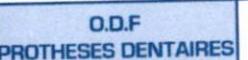
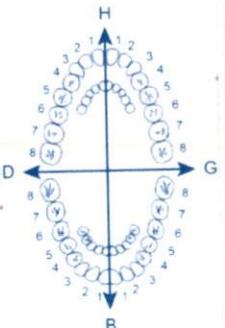
ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

VOLET ADHERENT

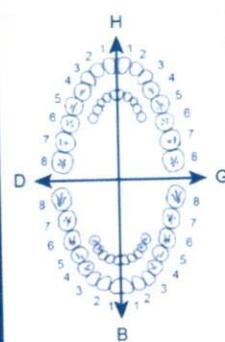
* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.



DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	G
00000000	00000000
35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]



VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS



- Maladies de la peau, Cheveux, Ongles
 - Maladies Sexuellement Transmissibles
 - Cosmétologie
 - Chirurgie de la peau
 - Allergologie
 - Laser



- احتفاصية في الأمراض الجلدية والتناسلية
 - طبية رئيسية سابقا بمستشفى عين الشق
 - أمراض الجلد، الشعر والأظافر ■ أمراض الحساسية
 - الأمراض التناسلية
 - التجميل
 - العلاج بالليزر
 - جراحة الجلد والأظافر

Casablanca, le : ١٦-٠٣-٢٣ : الدار البيضاء، ٢

Denne- Abdennett may

- Cetacean gel at 10mp

Isela, Poines

particular

152, 20

Maphar
 Bd Alkmia N° 6, QI,
 Sidi Bernoussi, Casablanca
 Curacne 10mg cap molle
 b30
P.P.V : 152,20 DH

-ceram felating 2 x 289.00 = 578.00

18d(1) R 02mer

Maphar
Bd Alkima N° 6, QI.
Sidi Bernoussi, Casablanca
Curacne 20mg cap molle
b30
P.P.V : 289,00 DH

Classification of Waves

Jan 1891

Maphar
Bd Aïkizia N° 6, Ql,
Sidi Bernoussi, Casablanca
Curacne 20mg cap molle b30
P.P.V : 289,00 DH

6 118001 180721

- prese Niacinamide 10 grs Reckitt

Page 18312

- Reiteriel S capri ce

John Gadal

-laesber cold n 2/16/2014

Clene-dee beer

10

20.00

2011 008
2011 008
2011 008

See Silver Islands trip

20.00

Docteur Amina LATIFI Ep. HALI
DERMATOLOGIE - VÉNÉROLOGIE
102, Bd. Oum Errabbi Hay Mazola
résidence Seima Etg.1 Casablanca
t: 0522 897 652 - INPE: 091037903

A circular stamp with the text 'COMITÉ DE LA VILLE DE SOUSSEURS SAINT-JEAN' around the perimeter and 'T-750, lo' in the center. A signature is written over the stamp.